

**20.—Population des centres urbains de plus de 30,000 âmes, selon le lieu de naissance, 1931—fin**

Centre urbain et province	Population				Pourcentages de population				
	Née canadienne	Née ailleurs qu'au Canada		Totale <sup>1</sup>	Née canadienne	Née ailleurs qu'au Canada		Totale	
		Britannique	Etrangère			Britannique	Etrangère		
Trois-Rivières, Qué.	40,380	420	1,206	1,626	42.007	96.13	1.00	2.87	3.87
Sherbrooke, Qué.	33,389	1,011	1,564	2,575	35,965	92.84	2.81	4.35	7.16
Kitchener, Ont.	29,709	1,554	4,390	5,944	35,657	83.32	4.36	12.31	16.67
Hull, Qué.	32,364	187	395	582	32,947	98.23	0.57	1.20	1.77
Sudbury, Ont.	26,493	1,540	4,166	5,706	32,203	82.27	4.78	12.94	17.72
Brantford, Ont.	24,253	5,574	2,121	7,695	31,948	75.91	17.45	6.64	24.09
Outremont, Qué.	23,801	1,790	5,160	6,950	30,751	77.40	5.82	16.78	22.60
Fort William, Ont.	21,434	3,883	5,264	9,147	30,585	70.08	12.70	17.21	29.91
St. Catharines, Ont.	21,925	5,269	3,078	8,347	30,275	72.42	17.40	10.17	27.57
Kingston, Ont.	25,451	3,417	1,254	4,671	30,126	84.48	11.34	4.16	15.50

<sup>1</sup> Comprend "lieu de naissance non donné."

### Section 8.—Population rurale et urbaine

Pour les fins du recensement, la population habitant les cités, les villes et les villages incorporés est définie comme population 'urbaine' et celle qui habite en dehors de ces localités, comme 'rurale'. La distinction entre population rurale et population urbaine au Canada est donc une distinction de statut légal provincial plutôt qu'une distinction selon l'importance d'un groupe d'habitants dans une région limitée. Comme les lois des diverses provinces diffèrent en ce qui concerne la population nécessaire à une municipalité pour être érigée en corporation urbaine,\* la ligne de démarcation entre la population rurale et la population urbaine n'est pas tirée uniformément dans tout le Dominion.

Cette base de comparaison entre les populations rurales et urbaine, appliquée à toutes les analyses de recensement, est en conséquence adoptée pour le Canada, non pas parce qu'elle est la meilleure, mais plutôt parce que les données comparables nécessaires sur une longue période d'années et requises pour la comparaison selon le degré d'urbanisation n'existent pas. Il est évident que les populations des villages de moins de 1,000 habitants ne peuvent être considérées comme véritablement urbaines, bien que pour certaines fins il y ait lieu de les distinguer des populations rurales environnantes, en ce qu'elles jouissent d'avantages culturels définis que ne possèdent pas les municipalités strictement rurales.

Pour obvier à certaines des difficultés qui se présentent, et pour avoir une base de comparaison selon l'importance avec les autres pays, le tableau 21 a été préparé. Ces données permettent d'écarter rapidement les localités qui n'entrent pas dans les limites d'importance requises. Des données semblables, par province, se trouvent au Volume II du Recensement de 1941.

Sur la base de la classification de recensement, il est visible d'après le tableau 22 que de 1931 à 1941, comme au cours de la décennie précédente, les centres urbains ont absorbé près de 60.22 p.c. de l'augmentation totale de la population, avec le

\* Dans la Saskatchewan, la première législation, qui date de 1908, établissait qu'une agglomération de 50 personnes établie sur une superficie de pas plus de 640 acres pouvait être incorporée. Plusieurs modifications ont été apportées dans la suite, de sorte qu'en vertu de la loi telle qu'elle existe présentement 100 personnes établies sur une superficie de pas plus de 240 acres peuvent obtenir une incorporation. La loi ontarienne, d'autre part, exige qu'un village, pour être incorporé, ait une population de 750 habitants sur une superficie de pas plus de 500 acres.